



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dispositif Calamités Agricoles

Rodez, le 26/08/2020

Apiculture - Pertes de récolte sur miel, températures basses du 3 au 16 mai 2020, mise en paiement d'un acompte

Le Comité National de Gestion des Risques en Agriculture a reconnu le caractère de calamités agricoles aux dommages subis par les apiculteurs de l'Aveyron à la suite des températures basses du 3 au 16 mai 2019. Cette reconnaissance concerne des pertes de récolte sur miel sur une zone sinistrée qui couvre la totalité du département de l'Aveyron.

L'ensemble des dossiers de demande d'indemnisation déposés par les producteurs professionnels qui possèdent au moins 70 ruches et qui ont subi des pertes de récoltes sur miel a fait l'objet d'une instruction individuelle.

Aujourd'hui, l'instruction de ces dossiers est en très grande partie achevée et un acompte égal à 80 % de l'indemnité a été mis en paiement. 17 exploitations agricoles qui remplissent d'ores et déjà les conditions d'éligibilité bénéficient de ce premier versement.

S'agissant des dossiers pour lesquels des éléments complémentaires ont été demandés, des versements seront effectués au fur et à mesure de l'avancement de l'instruction.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

